



AVIS PUBLIC
À tous les contribuables de la Municipalité de Montcalm

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Le Conseil statuera sur la demande de dérogation mineure suivante lors de la séance ordinaire du **13 octobre 2026**, laquelle se tiendra à 20h à la Salle Yves Thérien

Demande de dérogation mineure à l'égard de la marge de recul riveraine applicable au 111 chemin du Lac-Verdure Nord, lot: 5 864 895 matricule 3289-26-3778

La demande consiste à faire reconnaître une dérogation mineure au règlement de zonage N° 193-2002 tel qu'amendé quant à l'article 5.3 : Marge de recul riveraine suivant :

- Aucun bâtiment principal ou complémentaire ne peut être implanté à moins de 20 mètres de la ligne naturelle des hautes eaux d'un lac ou d'un cours d'eau à débit régulier.

DONNÉ à Montcalm ce 22 septembre 2026

Annick Tassé, Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée certifie avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 22 septembre 2026, entre 9h00 et 18h00. En foi de quoi, je donne ce certificat ce 22 septembre 2026.

Annick Tassé, Greffière